

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

**DELIBERATION N° DEL077-13**

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 8 juillet à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 2 juillet 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. POLENTINI, C. TISON et  
MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN,  
A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Joëlle BEAUGEON (Pouvoir à C. EGEA en date du 08/07/2013)  
Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à H. EL GARES en date du 01/07/13)  
Mme Christine PICCA (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 01/07/13)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 01/07/13)  
M. Yves PERRIER (Pouvoir à G. MORIN en date du 24/06/13)

**Absents excusés :**

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE  
et M. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Vente de terrain à M. CANAVESIO – rue des  
Routoirs.**

**Rapporteur : Paul BERTHOLLET**

M. le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de l'urbanisation de l'éco quartier du Petit Jean et suite à l'étude réalisée sur les circulations et les stationnements du secteur, la rue des Routoirs doit être prolongée en direction du quartier du Chamandier.

Après la réalisation de ces aménagements, la commune va disposer d'un délaissé de voirie susceptible d'être cédé aux riverains.

Au droit de la propriété de M. CANAVESIO, le délaissé de voirie concerné, d'une superficie de 79m<sup>2</sup>, correspond à une portion de l'espace public qui borde actuellement le terrain de jeux situé au pied de l'avenue Esclangon.

Le prolongement de la rue des Routoirs vers le quartier du Chamandier et son aménagement (création d'une voirie, de trottoirs, de places de stationnement et d'espaces verts) vont permettre une amélioration sensible de l'espace public, des cheminements piétonniers et cyclables dans ce secteur.

Le déclassement de la partie de terrain communal correspondant au délaissé de voirie après aménagement de la rue des Routoirs, en vue de sa vente à M. CANAVESIO, ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation dans le quartier.

M. CANAVESIO, a donné son accord le 27 juin 2013 pour acquérir le terrain concerné, soit 79m<sup>2</sup>, au prix de 395€.

Références cadastrales	Superficie	Propriétaire	Adresse	Prix	Accord du propriétaire
AP n°461p	79 m <sup>2</sup>	Commune de Gières	Rue des Routoirs	395 €	27/06/2013

M. CANAVESIO acquittera en sus, les frais notariés.

Vu le plan foncier dressé par Sintegra, géomètres experts, le 3 juin 2013,

VU l'avis de France Domaine en date du 24 juin 2013,

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de déclasser le terrain issu de la parcelle AP n°461p situé au droit de la propriété de M. CANAVESIO, d'une superficie de 79m<sup>2</sup>,
- de céder à M. CANAVESIO le dit terrain déclassé, au prix de 395€,
- de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI